

Gwénola de Warren
Logis de la Veurière
49440 Angrie
Tél : 06 17 47 80 73
gwenola@warren.fr

Merci de bien vouloir nous indiquer ci-dessous
par quel site vous avez connu cette location :

Gîte du château de Bel Air 10 - 12 places

(A retourner, rempli et signé, avec le chèque d'acompte ; vous recevrez par retour votre exemplaire servant d'A.R.)

CONDITIONS de LOCATION :

La réservation n'est définitive qu'à l'accusé de réception d'un acompte de 30 % du montant du loyer (chèques, mandats, virements, chèques vacances acceptés). Chèque à l'ordre de Mme Gwénola de Warren. En cas de résiliation moins de 90 jours avant le début du séjour, ces arrhes resteront acquises au bailleur à titre d'indemnité. En cas de résiliation plus de 90 jours avant le début du séjour, 50 % des arrhes resteront acquis. Au-delà de 5 mois, seule une retenue de 20 euros pour frais sera opérée.

Eau, électricité et taxes locales sont compris dans la location.

Nous fournissons couvertures, couvre-lits et oreillers. Serviettes et draps non fournis.

Le gîte doit être rendu propre. Possibilité d'un forfait ménage (voir tarifs).

Pour ce qui n'est pas prévu spécifiquement ici, voir les conditions générales de «Gîtes de France »

CONTRAT de LOCATION :

Monsieur et Madame

Adresse complète

Tél. Portable : e-mail :

Accompagnés de enfants (âges) et adultes, soit personnes et
(présence d'un animal familier et lequel).....

- Réservent le gîte ci-dessus mentionné, pour **une durée de jours, à compter du jusqu'au.....**
- S'engagent à se comporter correctement, et à se conformer aux conditions indiquées.
- Déclarent être assurés contre tous les risques locatifs (*a priori compris dans l'assurance de l'habitation principale*)
- Souscrivent au forfait ménage, soit€.
- Réservent des draps pour lits, soit€. Réservent les serviettes pour personnes, soit€

Prix de location selon la période : €

La présente location est consentie et acceptée au prix global, **hors chauffage**, de :€

Le bailleur accuse bonne réception **ce jour d'un acompte de € Le solde de la location, soit** la somme de € devra parvenir au bailleur **1 mois avant le début du séjour**, soit avant le

Seront alors envoyées les consignes pratiques complémentaires (*clefs, numéro de téléphone du gardien...*), et tout ce qu'il faut savoir pour passer un agréable séjour.

Un chèque de 500 € (ou espèce) servant de dépôt de garantie et provision sur les frais de chauffage sera déposé à l'arrivée. Il sera restitué, sauf dégradations ou manques, dès le règlement du chauffage, au départ.

Fait en 2 exemplaires, dont un pour chaque partie, pour valoir et servir ce que de droit

àle àle